

Les régions au centre !

NOTRE PROJET POUR DES TERRITOIRES GAGNANTS

I. Une république moderne et décentralisée

Libérer l'énergie des territoires

Réussir l'An II de la décentralisation

II. Nos 5 engagements pour les régions

1. Remettre les régions en première ligne sur le front de l'emploi

*2. Promouvoir des régions à « Haute qualité
environnementale »*

*3. Engager les régions au service d'un développement solidaire
des territoires*

4. Affirmer l'identité européenne des régions

*5. Faire des régions les acteurs d'une démocratie locale
exemplaire*

**Projet soumis
au Conseil national du 12 décembre 2009**

U *ne république moderne et décentralisée*

Libérer l'énergie des territoires

Les élections régionales ont toujours été pour les héritiers de l'UDF un rendez-vous particulier. Le scrutin des 14 et 21 mars 2010 le sera plus que jamais.

Chez les « pères fondateurs » de l'UDF, libéraux comme démocrates chrétiens, il y avait d'abord la conviction, dans la lignée des grands penseurs du libéralisme politique du XIXe comme Constant ou Tocqueville, que l'individu ne devait pas être seul face à l'Etat et que pour assurer la cohésion sociale, il fallait rétablir des corps intermédiaires. « Dans la gradation des sentiments et des idées, on tient d'abord à sa famille, puis à sa cité, puis à sa province, puis à l'Etat. Les liens particuliers fortifient le lien général, au lieu de l'affaiblir. Brisez les intermédiaires, vous n'aurez pas raccourci la chaîne, vous l'aurez détruite », écrivait Benjamin Constant.

La famille centriste avait aussi la certitude qu'après les « trente glorieuses » « filles » du centralisme français, les futurs relais de croissance de notre pays résideraient au contraire dans le dynamisme des régions, des départements et des villes. A l'exemple des organisations d'entreprises qui se réformaient à peu près au même moment, il s'agissait de substituer des logiques ascendantes (« bottom up » disait-on dans les entreprises) à des logiques descendantes, de sorte à encourager, à partir de la base, l'innovation et l'entrepreneuriat, qu'il s'agisse d'économie ou d'action sociale. Il y avait urgence à engager cette révolution culturelle au risque que de nombreux pays européens aux traditions moins décentralisatrices ne s'engouffrent avant nous dans ces nouvelles dynamiques de croissance et d'intelligence.

La justesse de notre diagnostic et de nos convictions s'est largement confirmée. Qui oserait encore parler comme Jean-François Gravier de « Paris et du désert français », ou comme Malraux « du mot hideux de province » ? Qui ne voit l'essor culturel de nos territoires et l'attractivité formidable de nos villes transformées par des projets urbains ambitieux et des architectures à la fois conquérantes et conviviales ? Qui ne constate aussi l'étendue des mécanismes de solidarité tissés au plus près des habitants et avec une efficacité sans commune mesure avec ce qu'un Etat centralisé aurait su faire ? Paradoxe des paradoxes, c'est aujourd'hui Paris et l'Ile de France qui s'inquiète de son sort, des fuites de population et

d'emplois, et s'efforce d'adopter les méthodes qui ont si bien contribué au réveil des régions. Bien sûr, les autoroutes, le TGV, puis la révolution numérique en cours, en reculant les frontières du temps et de l'espace, ont fortement contribué à cette libération de l'énergie des territoires. Mais c'est bien la volonté politique qui est à l'origine de l'immense mutation décentralisatrice à laquelle nous avons assisté au cours des trente dernières années.

Oui tout nous invite aujourd'hui à poursuivre cette marche en avant pour plus de libertés locales et d'efficacité de l'action publique.

*A commencer par **l'essoufflement de l'Etat**, la faiblesse de ses moyens d'investissement, la persistance des injustices sociales, l'atomisation sociale contrebalancée par la quête d'identité qui anime nos concitoyens face aux inquiétudes d'un monde globalisé, tous ces signes militent en faveur d'une République moderne et décentralisée, en faveur d'un renouveau de nos pratiques, pour les rendre plus proches des citoyens.*

De grands défis se présentent devant nous – l'emploi, la formation, l'aménagement équilibré des territoires au service d'un développement durable. Précisément, ce sont les compétences des régions !

***L'emploi**, d'abord. Plus que jamais, la croissance de demain sera tirée par la recherche et l'intelligence et l'innovation. Cette nouvelle économie de l'intelligence signifie des impulsions nationales et européennes mais implique surtout l'expression libre du « génie local », la mise en place de réseaux très fins de coopération, le développement de sociétés régionales de capital risque, la mobilisation de tout un environnement de proximité au service de la recherche et de l'innovation. On ne mesure pas encore les effets de la loi d'août 2007 sur l'autonomie des universités car les organisations qui en découlent sont encore naissantes mais son impact sera considérable, pour notre pays bien sûr, mais aussi et surtout pour les territoires et singulièrement les régions. C'est une certitude, l'autonomie des universités constituera le moteur essentiel du développement local au cours des prochaines années et la qualité des coopérations qui seront bâties avec les établissements d'enseignement supérieur sera l'enjeu numéro un des futures équipes régionales.*

*Au-delà, c'est évidemment toute la question de **la formation** qui est posée et qui, là aussi, rend plus que jamais nécessaire l'appropriation au niveau régional. Relations entre la formation et emploi, qualité de l'orientation, mécanismes de tutorat, le champ régional est aussi le lieu adapté de l'innovation sociale, de la recherche d'une juste adéquation entre un diplôme et un parcours professionnel. C'est un niveau où l'expérimentation est plus facile, à proximité des problèmes concrets et plus éloignés des blocages idéologiques qui au niveau national freinent ou interdisent souvent toute réforme. Face au chômage, des jeunes en particulier, la mise en place d'une formation initiale et tout au long de la vie qui soit enfin adossée aux dynamiques économiques pourvoyeuses d'emploi devient cruciale.*

*Quand on regarde les grandes régions qui ont connu une forte **croissance économique** au cours des dernières années – la Catalogne, la Bavière, le Pays basque, on voit aussitôt le lien entre croissance et initiatives locales. Le Pays basque espagnol, dans les années 90, comptait 25 % de chômage, aujourd'hui, 4 %. Entre ces deux dates, il y a eu la régionalisation de l'action microéconomique, qui a permis de nouer des relations de proximité et de confiance entre les pouvoirs régionaux, les PME, les universités, les laboratoires de recherche. Les fameux clusters, que nous avons lancés sous l'appellation de pôles de compétitivité, en sont nés. C'est à l'évidence au niveau local que peuvent se décroiser le monde universitaire et le monde de l'entreprise. Regardons chez nos voisins européens : partout où la décentralisation est effective, les résultats sont au rendez-vous, la dynamique économique et la création d'emploi se conjuguent avec le renforcement du pouvoir local. Pourquoi la France ferait-elle exception ?*

*Pour le grand défi du **développement durable** et l'application concrète des recommandations du Grenelle de l'environnement ou du sommet de Copenhague, les régions sont aussi en première ligne : en conditionnant les subventions et les aides au respect de l'environnement, en construisant des établissements scolaires « HQE », en utilisant leurs compétences en matière ferroviaire pour favoriser le fret ou le fluvial, en lançant des programmes régionaux de maîtrise de l'eau ou de soutien aux énergies renouvelables, en favorisant l'éducation de chacun à des comportements environnementaux citoyens. Le développement d'une économie verte est également une source d'emplois considérables pour nos territoires.*

*Enfin, l'organisation et le développement de **l'Union européenne** plaident largement en faveur des structures régionales. La région est à l'évidence l'échelon pertinent de notre coopération intra européenne. Sans compter que tous nos principaux partenaires et voisins européens, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, possèdent une organisation territoriale décentralisée qui requiert, si l'on désire des coopérations optimisées, un mouvement similaire de notre part.*

*Oui, jamais la décentralisation, jamais les libertés et les responsabilités locales n'ont été aussi nécessaires pour aborder l'avenir avec confiance. La société française aspire à davantage de liberté et de créativité, elle tourne le dos aux schémas de développement imposés depuis Paris. La décentralisation constitue précisément le cadre institutionnel qui lui garantira la confiance, la responsabilité, la liberté. Mais pour cela **nous avons besoin d'une organisation administrative locale performante et adaptée à ces nouveaux enjeux**. Or, et chacun peut le percevoir, notre décentralisation ne se porte pas bien. On dit parfois qu'en vieillissant on cultive plutôt ses défauts que ses qualités. C'est manifestement le cas de notre décentralisation et des lois qui la régissent.*

***Les élus locaux le constatent avec désolation** : le système fiscal est à bout de souffle, les compétences croisées sont légion, le sentiment est généralisé que l'Etat n'a plus les moyens de ses politiques mais que les collectivités*

dépensent trop quand elles prennent le relais, au total que le compte n'y est jamais complètement.

Nos compatriotes ne savent plus qui fait quoi car tout le monde s'occupe de tout: communes, communautés de communes, pays, départements, régions, État, Europe... On retrouve parfois jusqu'à cinq échelons compétents sur un même dossier. Par exemple, la Préfecture possède son service économique, la région a le sien, le département aussi, l'EPCI aussi, parfois même la commune, sans compter les nombreux comités de développement plus ou moins spécialisés, les agences nationales déconcentrées et bien sûr les chambres consulaires. Il existe donc au moins cinq services, cinq administrations pour traiter le même dossier. Et on pourrait en dire autant en matière de culture, de tourisme, de sport,... C'est en partie cette complexité qui a conduit à la création de 500 000 emplois de fonctionnaires territoriaux supplémentaires en 20 ans sans toujours améliorer à due proportion le service rendu à nos concitoyens ! Dépenser mieux sera pour nous prioritaire.

Réussir l'an II de la décentralisation

Bientôt trente ans après les premières lois de 1982, le temps est venu d'écrire une nouvelle page de la décentralisation pour renforcer, démocratiser et améliorer l'efficacité de l'action publique locale. C'est l'objectif de la réforme de l'organisation territoriale.

Cinq principes doivent selon nous, guider cette grande réforme qui peut constituer l'an 2 de la décentralisation.

Premier principe : la solidarité es territoires entre zones urbaines et zones rurales. Il ne saurait y avoir de laissés pour compte d'une réforme qui doit permettre l'expression de tous les territoires, dans leur diversité et dans leur identité propre. Cela rend indispensable la mise en place d'un mécanisme de péréquation pour garantir une solidarité tangible entre les territoires. La réforme sera d'autant plus réussie qu'elle permettra à la fois l'émergence de grandes métropoles comme on en trouve en Europe, d'agglomérations et de réseaux de villes avec des compétences renforcées, mais également d'un modèle nouveau pour la ruralité en permettant à des bassins de vie de s'organiser pour répondre aux attentes des concitoyens. Place devra être faite à l'expérimentation et souplesse sera donnée aux élus qui souhaiteraient sur la base unique du volontariat de modifier le périmètre des régions.

Deuxième principe : l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et la territorialisation des assiettes des impôts. C'est tout l'enjeu du débat sur la réforme de la taxe professionnelle et son remplacement par un nouvel impôt. Depuis 20 ans, chaque année, l'autonomie fiscale décroît, les collectivités territoriales étant constamment sous perfusions de l'État par le jeu des

dotations. L'Etat crée une évolution dangereuse : les recettes propres des collectivités locales diminuent, par la substitution de dotations de l'Etat à des ressources fiscales locales — suppression de la part régionale de la taxe d'habitation, de la vignette, exonérations et dégrèvements que l'Etat propose aux contribuables locaux... Cette évolution est très déresponsabilisante en termes de dépenses publiques. On dépense d'autant plus que ce n'est pas son argent mais celui de l'Etat.

Donner davantage de responsabilités aux collectivités locales, c'est aussi poser en principe l'équivalence entre les charges et les ressources transférées; spécialiser l'impôt par collectivité ; donner aux collectivités territoriales une certaine liberté pour fixer le taux ou l'assiette des impôts ; mettre en place une évaluation préalable contradictoire des décisions pouvant impacter les finances des collectivités locales ; mettre en place une véritable péréquation, et permettre à la DGF de remplir un vrai rôle de correction...

Il ne s'agit pas de dépenser davantage, mais de retrouver une certaine flexibilité des recettes, afin de permettre aux assemblées territoriales de mener de véritables politiques locales, et pas seulement de gérer des dossiers pour le compte d'un Etat, seul gardien de la norme.

Les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales doivent être fondées sur la confiance mutuelle et organisées selon des règles claires et pérennes. C'est ni plus ni moins respecter l'esprit de la Constitution.

Troisième principe : simplifier les structures et les compétences et créer une organisation locale favorable à la diminution de la dépense publique et au développement économique. Une clarification majeure des compétences, pour notamment mettre fin aux compétences croisées, sources de duplications infinies des services, s'impose.

Cette simplification des compétences permettra l'émergence d'une gouvernance beaucoup plus claire en matière de développement territorial, ce qui n'exclut pas la coopération entre acteurs

La popularité de la décentralisation souffre aussi des augmentations successives de fiscalité. Si les transferts de charge de l'Etat sans transferts de ressources réellement comparables expliquent une partie de ces hausses fiscales, l'enchevêtrement des compétences déjà mentionné et plus largement l'absence de lisibilité en justifient une large part, de même que l'encouragement permanent à la hausse des dépenses.

L'idée est d'une part de rationaliser les structures autour de deux blocs « départements-régions » et « communes- intercommunalités ». D'autre part, la fusion des conseillers régionaux et généraux et la création de conseillers territoriaux doit permettre de clarifier les compétences, d'organiser la complémentarité entre les régions et les départements et de laisser aux communes et/ou communautés de communes (ou d'agglomération) la clause de compétence générale. Ces deux objectifs auront pour conséquence une meilleure gestion de la dépense publique.

La création des conseillers territoriaux et donc la suppression de 3 000 élus n'est que symbolique en termes de dépense publique. En revanche, elle devrait réduire de fait la multiplication de projets sur des territoires voisins. La mutualisation des investissements devrait progresser et remplacer une concurrence quelquefois ruineuse entre territoires cantonaux voisins.

Les clarifications de compétences devraient également provoquer une rationalisation de la dépense publique aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. L'exemple du regroupement des collèges et des lycées paraît le plus pertinent en termes de potentiel de productivité.

Il est temps également de mettre un terme à la gabegie d'argent public rencontrée dans toutes les régions en matière de fonctionnement mais aussi dans tous les secteurs qui touchent à la communication. Chaque euro dépensé doit être un euro utile.

Quatrième principe, la décentralisation doit être un facteur de démocratisation. *Les Français veulent participer, être associés ; il faut les solliciter et avoir confiance. Le développement et l'importance, démographique et budgétaire, des établissements publics à fiscalité propre doivent nous conduire à débattre de la question de l'élection (ou de la désignation sur les listes municipales) des délégués intercommunaux et des présidents au suffrage universel direct. C'est bien souvent la crainte que l'élection au suffrage universel direct ne transforme l'intercommunalité en supra-communalité, et donc ne conduise à la mort des communes, qui fait que cette idée trouve peu de soutien parmi les élus locaux. Mais aujourd'hui, les compétences de l'EPCI sont telles qu'elle est devenue un lieu de pouvoir politique et fiscal. Par conséquent, elle doit aussi être un lieu démocratique, sauf à perdre un jour sa légitimité.*

Cinquième principe : le pluralisme des opinions politiques. *Cette réforme doit enfin permettre l'expression d'opinions politiques diverses, notamment pour l'élection des conseillers territoriaux. Assurer la diversité des sensibilités politiques et la représentation des territoires dans un même scrutin est une exigence démocratique. Assurer la stabilité des majorités est une seconde exigence. Nous sommes donc favorables à un mode de scrutin mixte, pour moitié proportionnel et pour moitié majoritaire, à deux tours, comme c'est le cas en Allemagne. Ce n'est pas le cas du projet actuel qui prévoit 80% de conseillers élus au scrutin majoritaire uninominal, à un tour et au niveau du département, et 20% de conseillers élus sur une liste départementale, non pas sur la base d'un second vote comme en Allemagne et comme nous le souhaitons, mais par répartition des reliquats de voix du scrutin majoritaire. On ajoutera que le projet dispose également de plusieurs points en apparence purement techniques mais en réalité tous défavorables à la diversité des représentations électorales. **Ne laissons pas non plus s'installer l'idée de l'introduction systématique dans notre pays d'un mode de scrutin à un seul tour qui serait contraire à la diversité des expressions politiques en France** et à notre idéal démocratique et saisissons enfin l'occasion de la réforme territoriale pour engager une réforme courageuse du statut de l'élu, acteur essentiel de la démocratie locale. On ajoutera enfin que la suppression quasi-totale d'une élection proportionnelle par une*

élection au scrutin majoritaire est indiscutablement un facteur de recul de la parité, tandis que les partis politiques l'encouragent au quotidien. .

Le respect de ces cinq principes conditionne à nos yeux le succès d'une réforme majeure qui doit éviter le piège d'une recentralisation des pouvoirs qui signerait une mise sous tutelle des collectivités. Le débat parlementaire sera décisif et les parlementaires du Nouveau Centre y prendront bien sûr toute leur place. Nous devons aussi faire vivre le débat militant au cœur des fédérations ainsi que sur toutes nos plateformes de discussion numérique.

Nos points de vue sur la réforme seront parfois divergents mais nous savons tous que les élus locaux et l'ensemble des corps intermédiaires des territoires constituent la respiration économique, politique et sociale dont notre pays a besoin.

C'est au cœur de nos régions que doit se dessiner la France de l'après-crise. Les régions seront non seulement des relais de croissance mais aussi des relais d'idées. Cela implique de grandes politiques publiques ; une vision du développement social et territorial fondée non sur des discriminations « positives » sectorielles, mais sur la libération des énergies locales et sur des politiques efficaces et responsabilisantes, pour dynamiser les territoires, restaurer l'égalité des chances et créer les conditions d'une véritable identité commune.

C'est aussi au cœur des territoires que se construit le nouveau Centre de demain. Ces élections vont nous donner les moyens de constituer le maillage dont notre parti a besoin. Ces élections sont le semis d'une nouvelle terre que nous avons labourée et préparée depuis deux ans.

Ces élections régionales sont une chance extraordinaire pour donner du corps à notre parti dans chaque liste départementale, de permettre à nos militants de trouver un lieu d'accueil, de discussion, de débat... mais aussi un moyen de mettre en œuvre ce à quoi nous croyons : la liberté, la responsabilité, la capacité de chaque homme est de porter un destin collectif. Enfin, ces élections vont être pour nous la chance du plus beau des engagements en politique : la vie locale, la responsabilité locale, le sentiment de construire et de bâtir. Et surtout de servir.

Nos 5 engagements pour les régions

Les régions sont les acteurs incontournables pour construire la France de demain. A l'heure où l'économie des pays les plus avancés est fondée sur l'innovation, à l'heure où leur prospérité repose sur l'essor de l'économie de la connaissance, elles sont indispensables pour bâtir les fondements de la compétitivité économique de la France, en associant ses forces vives et ses acteurs locaux à une stratégie concertée de modernisation et de développement. Les régions ont une responsabilité essentielle pour préserver la cohésion sociale de notre pays, pour désenclaver les territoires et faire vivre une démocratie de proximité. Elles constituent aussi un levier majeur pour permettre à la France de lutter contre le changement climatique et de tenir ses engagements en matière de développement durable.

Pour relever ces défis, nous avons besoin de régions fortes, de régions clairement reconnues comme de véritables autorités territoriales. Aux côtés d'un Etat stratège, nous avons aussi besoin de « régions stratèges », capables de porter une vision de long terme.

Ces régions stratèges que nous appelons de nos vœux devraient se voir reconnaître trois nouvelles responsabilités :

- Une responsabilité pleine et entière en matière d'emploi, dans le cadre du schéma régional de développement économique et social.
- Une responsabilité renforcée en termes de transports, à travers l'élaboration de schémas régionaux, voire interrégionaux.
- Une responsabilité en matière d'aménagement du territoire, afin de favoriser une densification maîtrisée cohérente avec les exigences d'une croissance verte.

1.

REMETTRE LES REGIONS EN PREMIERE LIGNE SUR LE FRONT DE L'EMPLOI

Formation professionnelle, aide à la création d'emploi, investissements en faveur de l'innovation et de la recherche : il faut remettre les régions aux avant-postes de la reprise économique.

Aujourd'hui, la situation n'est pas satisfaisante. La France est en crise. Les régions sont en crise. Elles n'ont pas joué le jeu de la relance. Elles l'ont même boycotté. Les régions n'ont pas assumé leurs responsabilités pour aider notre économie à sortir de la crise.

Sur le front de l'insertion professionnelle et de l'emploi, alors qu'un élève sur 6 quitte l'enseignement sans diplôme, les jeunes de moins de 25 ans sont les premières victimes du chômage, avec un taux de 23,5%, à comparer aux 9,1% de taux de chômage global. De manière générale, ils passent 8 à 10 ans en moyenne à enchaîner les stages et les CDD avant de trouver un emploi durable.

Du côté des entreprises, la multiplicité des aides et des intervenants rend peu lisible et peu crédible le soutien à la création, à la reprise et au développement. Les PME sont isolées et ne disposent pas des moyens suffisants pour conquérir les marchés étrangers. Seule la région peut les aider à relever ce défi.

Face à la crise, il est urgent de franchir une nouvelle étape. A nous de construire un nouveau modèle économique fondé sur la région. La solution de l'emploi, c'est la région. Le moteur de la relance, c'est la région.

Le Nouveau Centre propose :

1. La généralisation des contrats de transition professionnelle à tous les bassins d'emploi en difficulté.

Signés entre l'Etat, la région et le bassin d'emploi concerné et abondés financièrement par la région jusqu'à 1 million d'euros, ces contrats permettront aux salariés de sécuriser un projet de reconversion personnalisé, à la mesure de leurs compétences, de leur expérience et de leurs aspirations, qu'il s'agisse d'une formation à un nouveau métier ou d'une création d'entreprise.

Pour garantir cette « flexi-sécurité régionale », un correspondant régional sera spécifiquement dédié au recensement des besoins en formation et à l'adaptation des programmes à ces besoins. Il interviendra en lien étroit avec les services de Pôle emploi et des chambres consulaires. Pour la région, ce sera un vrai gage de réactivité face à la conjoncture.

2. La création de maisons régionales des PME

Sur le modèle du forum d'appui aux PME qui existe dans la région Alsace, ces établissements offriront un guichet unique à toute personne souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise, afin de lui fournir les informations, les soutiens existants et l'accompagnement nécessaire pour mener à bien son projet.

Ces maisons régionales mettront notamment à la disposition des PME des services d'aide à l'export. Enfin, elles permettront de mettre en contact trois types d'acteurs : des entrepreneurs en quête de moyens pour financer leur croissance ou d'informations face à l'arrivée d'actionnaires ; des investisseurs souhaitant rencontrer des entreprises en recherche de fonds, contacter des réseaux régionaux d'investissement ou s'informer sur les dispositifs TEPA ; des particuliers souhaitant défiscaliser leur ISF en développant l'économie. Le statut de ces établissements pourra être associatif, avec un conseil d'administration regroupant trois collèges principaux : des élus, des entreprises et l'Etat.

3. Le développement des lycées de métiers au service de la formation tout au long de la vie.

En partenariat avec les acteurs économiques locaux, ces établissements proposeront une palette de formations et de métiers adaptée aux besoins du bassin d'emploi. Ils encourageront la mixité des métiers. Ils sensibiliseront les bénéficiaires des formations proposées aux réalités du monde du travail et aux attentes de leurs futurs employeurs en encourageant l'apprentissage et l'alternance, qui sont des voies royales vers l'emploi. A travers des conventions avec les entreprises et les acteurs locaux, ils pourront garantir l'accès à un emploi stable et durable.

2.

PROMOUVOIR DES REGIONS

A « HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE » (HQE)

FAIRE DES REGIONS LE MOTEUR DE LA CROISSANCE VERTE

Réussir l'après-crise, c'est réussir la transition vers une nouvelle croissance, créatrice de richesses et de bien-être supplémentaires. La croissance verte va s'appuyer en particulier sur les outils issus des nouvelles technologies de l'information, de la recherche et de l'innovation. Ce que nous visons demain, c'est une société plus juste, plus harmonieuse, mais aussi plus prospère.

Une étude du Boston Consulting Group publiée en juin 2009 pour le Ministère de l'Environnement a chiffré à 450 milliards d'euros d'activité économique et 600 000 emplois consolidés ou créés d'ici 2020 l'activité générée dans le champ du développement durable. Le secteur le plus directement concerné est celui du bâtiment où plus de 300 000 créations d'emplois sont attendues, en particulier dans le secteur de la rénovation et de l'isolation thermique. Le Grenelle de l'Environnement va en effet imposer la généralisation de la norme bâtiment « basse consommation » - moins de 50 kw/m²/an – à toutes les constructions neuves d'ici 2012.

Or aujourd'hui, faute de formation adaptée, il manque à la France 800 000 emplois par rapport à l'Allemagne dans les métiers de l'environnement.

Par leur étendue géographique, par la densité et la variété des activités qu'elles recouvrent, les régions offrent l'échelle géographique et humaine pertinente pour concrétiser nos ambitions en matière de développement durable. A travers leurs différents champs de compétences – aménagement du territoire, transports collectifs, formation professionnelle, développement économique, construction de lycées –, elles disposent de leviers efficaces pour relever les défis de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de nos ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

Le Nouveau Centre propose :

4. La création de pôles régionaux de compétitivité verte fondés sur les métiers de l'environnement.

Dans chaque région, un pôle de compétitivité environnemental permettra de fédérer les entreprises qui interviennent dans le domaine du développement durable. Cela permettra de drainer des fonds vers le secteur environnemental et de développer l'emploi au cœur des territoires.

5. La mise en place de 100 000 parcours d'accès aux emplois de la croissance durable pour les jeunes et les seniors par an.

Des emplois dans les associations et dans les entreprises, notamment les PME devront être pourvus, pour répondre aux nouvelles demandes liées notamment à la mise en œuvre des dispositions du Grenelle de

l'environnement. Ces emplois concerneront des métiers de tous niveaux de qualification, dans des secteurs aussi divers que le bâtiment, les énergies renouvelables, l'agriculture, les transports, le recyclage et les services écologiques. Certains seront accessibles après un parcours de formation de quelques mois et constitueront des voies de premier accès à l'emploi pour des jeunes ou de reconversion pour des séniors.

En s'appuyant sur les dispositifs des politiques de l'emploi tels que les contrats aidés des secteurs marchand et non marchand (CIE et CAE), les structures de l'insertion par l'activité économique, les Régions organiseront 100 000 parcours d'accès à l'emploi sur quatre ans :

- En augmentant la prise en charge du coût du contrat et en participant au financement des formations lorsqu'elles permettent d'accéder à une qualification. Cette mesure, mise en œuvre par conventionnement avec des employeurs du secteur marchand et non marchand, permettra aux jeunes d'accéder à des emplois en développement et aux activités émergentes de se développer.
- En soutenant les structures de l'insertion par l'activité économique qui orienteront leurs salariés vers les métiers de la croissance verte.

6. Orienter la formation professionnelle vers les métiers de l'économie verte.

L'Etat, à travers le plan de développement des métiers de la croissance verte, a commencé à entreprendre l'identification des nouveaux besoins en matière de formation, de recrutement, d'adéquation entre l'offre et la demande et la valorisation des nouveaux métiers.

Mais depuis 2004, les régions possèdent également une compétence générale en matière de formation professionnelle et consacrent une part conséquente de leur budget à cet effet. Elles établissent un plan régional de développement des formations professionnelles et adoptent chaque année un programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue dans le cadre de ce plan.

Nous proposons que chaque région adapte son futur plan de formation (contrat de plan régional des formations professionnelles, qui devra être approuvé dans un délai d'un an après les élections régionales en application de la récente loi sur la formation professionnelle) aux conséquences en termes d'emplois des obligations fixées par le Grenelle de l'Environnement, secteur après secteur, en commençant par les formations du bâtiment.

Nous proposons également qu'entre 2010 et 2014, 5% du budget de la formation soient réorientés chaque année vers des formations de formateurs pour des emplois définis comme prioritaires au regard du développement durable, afin d'accélérer l'effet positif sur l'économie régionale de la croissance verte

7. La création de filières régionales de recyclage.

Pour faire face à l'augmentation des déchets, les régions mettront en place des politiques de recyclage des déchets de la région, dans la région. Elles soutiendront la mise en place de filière par des subventions à la création

d'entreprise, à l'innovation et à la formation à ces nouveaux métiers. Elles poursuivront un double objectif :

- la création d'emplois verts ;
- l'autonomie de la région en matière de traitement des déchets.

DEVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS COMPATIBLES AVEC UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Aujourd'hui plus que jamais, la mobilité est essentielle dans notre société. C'est une condition indispensable pour accéder à l'emploi, à la santé, à l'enseignement ou encore aux loisirs. C'est un enjeu majeur en termes de développement économique, d'égalité des chances et de lien social.

Pourtant, la mobilité des Français ne répond pas aux exigences d'un développement durable.

C'est vrai sur le plan économique, quand le financement des infrastructures de transport nécessite des investissements considérables (35 milliards d'euros pour le futur métro automatique autour de Paris), quand le Grenelle de l'environnement prévoit la construction de 1 500 kilomètres de sites propres de transport en commun, quand les marges de manœuvre des collectivités sont limitées et la concurrence de plus en plus forte sur le marché des capitaux.

C'est vrai sur le plan social, quand certains territoires ne sont pas desservis par les transports en commun, ce qui rend les ménages français inégaux face aux variations du prix des carburants à l'heure de la taxe carbone, et donc inégaux en termes de pouvoir d'achat.

C'est vrai enfin sur le plan écologique, quand la voiture particulière représente en 2007 encore près de 83% du transport de voyageurs, même si les déplacements domicile-travail se font de plus en plus en transport en commun (ils représentent 34% des déplacements en TER), et quand le secteur des transports génère à lui seul près de 60% des émissions d'oxydes d'azote, dont plus de 90% pour le seul transport routier.

Le Nouveau Centre propose :

8. L'accès à tous les transports en commun pour 1,5 euro par jour.

Grâce à la suppression des barrières tarifaires entre les différents réseaux d'une même région, les habitants pourront choisir le trajet qui leur convient le mieux et passer d'un mode de transport en commun à un autre (bus, TER, vélib'...) avec le même ticket.

Des accords de partenariats entre régions limitrophes pourront également permettre aux habitants de passer d'un réseau régional à l'autre sans avoir à acheter un billet spécifique.

9. Une offre renouvelée, diversifiée et de qualité pour les transports en commun afin d'offrir une alternative crédible à la voiture particulière.

A travers l'élaboration des schémas régionaux de transport, les régions s'engageront à soutenir le développement des transports en commun en améliorant le service sur les lignes existantes. En milieu urbain, elles privilégieront la construction de sites propres, qui permettent d'améliorer la régularité et d'augmenter la fréquence des passages. De manière générale, dans le cadre des contrats signés avec les opérateurs, les régions travailleront

à améliorer la qualité du service dans les transports publics, en matière de ponctualité, d'information voyageurs, de propreté ou encore d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

10. La mise en place de plans régionaux de bornes électriques pour les voitures de demain.

Les Français qui disposent de véhicules électriques non polluants pourront ainsi les utiliser sur de longues distances, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des déplacements plus respectueux de l'environnement.

AMELIORER LE BILAN ENERGETIQUE DES FOYERS LES PLUS DEFAVORISES

Entre 3 et 4 millions de ménages, dont la majorité (80%) n'habite pas dans le parc HLM, éprouvent chaque hiver des difficultés pour se chauffer. Ces personnes vivent dans des logements qui sont des « passoires thermiques » et elles n'ont pas les moyens de faire face aux dépenses d'énergie nécessaires pour se chauffer correctement, avec des conséquences parfois graves pour leur santé. En moyenne, ces dépenses représentent plus de 10% de leur revenu, ce qui est considérable.

Est-il normal en 2010 d'avoir encore à choisir entre se nourrir ou se chauffer ?

Il existe des politiques d'aide sociale pour aider ces personnes à régler leurs notes d'énergie, mais à l'évidence, ce qui peut leur être le plus utile est une aide à l'investissement pour améliorer la performance énergétique de leur logement, dans une logique « gagnant/gagnant » en termes de développement durable.

Le Nouveau Centre propose :

11. La création d'une aide régionale aux foyers les plus modestes afin d'encourager les économies d'énergie. Cette aide sera attribuée sous condition de ressources et s'ajoutera, pour les personnes les plus modestes, aux dispositifs existants. Elle prendra en compte le diagnostic énergétique du logement, qui sera effectué par un expert local et partagé avec l'occupant, ainsi que les travaux nécessaires pour réduire significativement la facture d'énergie.

3.

ENGAGER LES REGIONS AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

A travers leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les régions sont en première ligne pour garantir un développement harmonieux de l'ensemble du territoire français.

Au Nouveau Centre, nous sommes convaincus qu'elles ont tous les atouts pour répondre aux besoins des zones urbaines, qui sont confrontées à des enjeux particuliers, mais également pour accompagner des zones rurales les plus en souffrance.

Les territoires sont en mutation : avec la « rurbanisation » la frontière entre la ville et la campagne se transforme car les citadins sont de plus en plus nombreux à vivre à la campagne. Il est indispensable d'accompagner ces évolutions qui font naître de nouvelles attentes et de nouveaux besoins

FAIRE DE L'AGRICULTURE ET DES AGRICULTEURS UN PILIER DE L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES

L'agriculture est un secteur clé du rayonnement économique de notre pays. Elle n'a pas seulement vocation à concourir à notre sécurité alimentaire. Elle permet également de sauvegarder l'activité en milieu rural et concourt à l'équilibre de nos territoires et au développement durable.

Parce qu'il n'y a pas de ruralité sans paysans, les régions doivent jouer tout leur rôle pour construire l'agriculture de demain, une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et capable d'assurer une rémunération décente aux agriculteurs.

Le Nouveau Centre propose :

- 12. La mise en place de filières agricoles régionales performantes** fondées sur les productions d'avenir et la sécurisation des activités agricoles. En liaison avec les chambres d'agriculture et les réseaux de distribution, la création d'un conseil réunissant les différents acteurs du monde agricole devra permettre la définition d'un « schéma de développement agricole » articulé autour de 6 objectifs prioritaires :
- la sécurisation des revenus agricoles ;
 - le développement de filières créatrices d'emplois durables ;
 - la diversification et la qualité des productions ;
 - la recherche-développement dans le domaine agricole ;
 - le rééquilibrage des relations entre producteurs et distributeurs ;
 - l'aide renforcée à l'installation des jeunes agriculteurs.

GARANTIR LE DROIT A LA SANTE POUR TOUS

Aujourd'hui, les Français sont inégaux face à l'offre de soins. Si la densité médicale moyenne s'établit en métropole à 340 médecins pour 100 000 habitants, cette densité varie fortement selon les régions : elle s'élève à 426 en Île-de-France, contre 417 en Provence-Alpes-Côtes d'Azur et seulement 270 en Haute-Normandie, 256 en Picardie et 230 en région Centre. De la même manière, le nombre d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants est compris entre 166 et 308 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, quand il ne dépasse pas 76 en Pays de la Loire. Le nombre de lits médicalisés pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus dépasse 101 en Bretagne, alors qu'il est inférieur à 87 à Paris. Ce n'est pas l'idée que nous nous faisons d'une société juste et solidaire.

Le Nouveau Centre a toujours milité en faveur d'une véritable politique de la santé. C'est la raison pour laquelle nous proposons que les régions s'engagent dans une véritable politique de prévention et d'éducation à la santé, en liaison étroite avec les agences régionales de santé.

Le Nouveau Centre propose :

13. La création d'un réseau de maisons médicales.

Il s'agit ainsi de garantir une prise en charge médicale en moins de 20 minutes en tout point du territoire. En liaison avec les agences régionales de santé et les praticiens, ces maisons concentreront les plateaux médicaux les plus performants dans les principales spécialités de la médecine (médecine générale, pédiatrie, gynécologie, dermatologie...). Les locaux seront financés par la région, et le matériel par les médecins.

14. La création de médico-bus, articulés aux maisons médicales, notamment dans les zones rurales.

A l'image des biblio-bus dans le domaine culturel, ces bus médicaux doivent permettre d'assurer des permanences médicales là où il n'existe pas de structure médicales permanente. Les médico-bus permettront ainsi à un médecin et à une infirmière d'aller au devant des personnes à mobilité réduite, comme les personnes âgées, pour proposer une consultation et dispenser les soins de base.

15. Le développement des liaisons hélicoptérées médicalisées

Nous le savons, en cas d'accident ou d'affection grave, c'est dans les 30 premières minutes que se joue le pronostic vital. Grâce à la signature de conventions avec des compagnies de transport hélicoptéré, notamment dans les zones les plus éloignées des points d'offre de soins, chacun pourra être pris en charge dans les meilleurs délais, quel que soit sa position géographique.

16. La création de bourses régionales pour les étudiants en médecine, en contrepartie de l'engagement d'exercer sur le territoire pendant au moins 5 ans après l'obtention du diplôme.

17. Le doublement du nombre de personnels soignants (infirmiers, aides soignants, aide à la personne, kinésithérapeutes) pour lutter contre la désertification médicale.

LANCER DES PLANS D'ACTION REGIONAUX EN FAVEUR DU LOGEMENT ETUDIANT

Aujourd'hui, le parc de logements étudiants géré par les CROUS (160 000 logements) est à la fois insuffisant et vétuste. Dans certaines régions, comme l'Île-de-France, qui compte 550 000 étudiants et où le CROUS ne dispose que de 18000 logements, la situation est extrêmement préoccupante. Le logement étudiant, en effet, c'est un enjeu d'égalité des chances, mais c'est aussi un enjeu d'attractivité de la France pour les talents étrangers.

Le Nouveau Centre propose :

18. Le lancement d'un plan de logement étudiant.

En coordination avec les CROUS et avec les établissements d'enseignement supérieur, et notamment les universités, chaque région prendra en charge la construction de logements étudiants, dont le nombre sera déterminé en fonction des besoins, en complément du plan gouvernemental pour le logement étudiant (qui prévoit la construction de 5 000 logements par an mais qui n'est pas visible partout). Ces programmes régionaux répondront aux besoins et aux réalités de la vie étudiante. Ils seront dotés de salles d'études et de lieux de vie collective. Leur gestion sera adaptée au déroulement des cursus, qui s'articulent aujourd'hui en semestres.

Il convient également de faciliter l'accès des locataires au logement par la généralisation d'un **mécanisme de cautionnement régional**, attribué sous condition de ressources.

REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE ET FAVORISER L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE

La France compte aujourd'hui 18 millions d'abonnés au haut débit et la couverture numérique du territoire devrait s'achever en 2012, conformément au plan « France numérique 2012 ». Néanmoins, les services offerts localement connaissent encore une grande disparité.

L'émergence du très haut débit, notamment, pourrait créer en France une nouvelle fracture numérique entre les citoyens des zones urbaines et ceux des zones rurales. En effet, si la densité de population très importante dans les zones urbaines et péri-urbaines permet d'atteindre des coûts de génie civil raisonnables pour la fibre optique et des tailles de cellules réduites qui donnent accès aux bandes de fréquences hautes avec un spectre abondant pour les réseaux mobiles 3G, en revanche, les zones rurales pourraient être exclues de l'accès au très haut débit. Pourtant, le développement de la fibre optique est un enjeu majeur, en termes de soutien aux entreprises, de télétravail ou encore de santé. En partenariat avec l'Etat et avec les opérateurs, les régions doivent être capables de porter un réseau de fibres optiques, indispensable au développement économique de demain.

Il appartient à la région, grand aménageur du territoire, de développer l'offre culturelle. Le rôle de la Région est d'encourager la création et la diffusion des œuvres, y compris sous les formes les plus nouvelles mais aussi soutenir les artistes. La politique culturelle régionale sera conçue en concertation avec les professionnels et les acteurs de terrain, que ce soit dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, du livre, du théâtre, de la musique, de la danse, mais encore des arts de la rue et du cirque, de l'art contemporain et du patrimoine... C'est avec un souci d'équilibre, équilibre entre les disciplines, équilibre entre les territoires, équilibre entre les publics, que la région doit rendre la culture accessible à tous.

Le Nouveau Centre propose :

19. Le développement de la boucle locale radio, pour les régions rurales, grâce à la reprise des fréquences libérées par les armées.

L'information étant transmise par les ondes, cela permettrait de raccorder des zones isolées sans avoir besoin de poser des câbles, comme pour l'ADSL. Pour connecter une zone isolée, il suffirait de quelques relais (tous les 5 ou 8 km), permettant de rejoindre le câble haut débit le plus proche. Ce serait donc une solution économique et techniquement efficace pour permettre au plus grand nombre l'accès au haut débit et réduire ainsi la fracture numérique.

20. La couverture du réseau de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire. Contrairement aux affirmations des opérateurs, il reste beaucoup de zones blanches inaccessibles, dans les zones rurales.

21. La mise en place de « Contrats Culturels de Territoire » entre les régions et les acteurs de terrain. Il manque souvent un maillon entre les acteurs de terrain (mairies, intercommunalités, associations) et les services de la région. Ces contrats culturels de territoire valoriseront les initiatives locales et proposeront une aide logistique et humaine pour monter et développer des projets et créer un lien avec les artistes. Ils seront assortis d'objectifs tels que l'éducation culturelle, le soutien à la création et l'encouragement à la diffusion de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire ainsi que la construction d'équipements culturels (lieux de spectacle, écoles de musique, médiathèques...).

22. Le développement d'une offre culturelle *via* Internet,

Les jeunes vivent aujourd'hui la culture essentiellement sur le net. Elle n'est plus forcément associée à un lieu (théâtre, musée, cinéma...) ou à des supports réels (livres, disques...). D'ici quelques années, ces nouveaux comportements se seront généralisés à quasiment toute la population. Territoires réels (les équipements) et territoires virtuels de la culture sont désormais intrinsèquement liés. Aussi, à côté des industries culturelles, les régions doivent s'emparer de ces champs nouveaux car si la culture c'est la création, la découverte et la novation, c'est aussi la transmission de nos patrimoines et de nos valeurs qu'il faut assurer. Retransmissions de spectacles, services d'information, visites virtuelles d'expositions, forums d'échanges et de débats entre acteurs culturels... la Région devra, à travers la mise en œuvre d'un portail web culturel, investir aussi ces nouveaux modes de diffusion de la culture.

23. La mise en place de schémas régionaux des enseignements artistiques et le financement de l'enseignement pré-professionnel et professionnel de la musique, du théâtre et de la danse dispensés dans les conservatoires: la loi du 13 août 2004 confie aux régions l'organisation et le financement de l'enseignement professionnel initial dispensé par les Conservatoires dits de rayonnement régional et départemental et sanctionné

par un Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP). Les régions s'investiront massivement dans cette mission. Un schéma ayant pour objectif de structurer l'offre de formation en corrélation avec l'évolution de l'emploi sera, également, mis en place.

24. La création d'une carte culture-transport .

A chaque carte correspondrait un crédit que chaque jeune de 15 à 25 ans pourrait utiliser de manière responsable. Cette carte lui permettrait, par exemple, de fréquenter les lieux de spectacles à des tarifs préférentiels, ou bien encore de s'inscrire dans une structure ou association dispensant des activités culturelles, type Conservatoire ou écoles de musique... Parce que se rendre dans un musée ou fréquenter l'opéra n'est pas toujours une démarche naturelle, le dispositif sera accompagné d'une politique en direction des publics. Ces facilités seraient complétées par des tarifs également réduits sur le réseau des transports en commun et par la mise à disposition d'un bus culture en vue de permettre une plus grande mobilité au sein de la région.

25. Le soutien de la culture à l'hôpital.

Les bienfaits de la culture auprès de ceux qui souffrent et en sont éloignés n'est plus à démontrer. Dans le cadre de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires », le Nouveau Centre a fait inscrire dans les projets d'établissement des CHU, à côté du volet social, la mise en œuvre d'un volet culturel. La région s'engage à permettre, en lien avec les Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) et les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), le développement de projets culturels et artistiques. Toutes les disciplines pourront être représentées : théâtre, musique, arts plastiques, lecture, danse, chant...

4.

AFFIRMER L'IDENTITE EUROPEENNE DES REGIONS

Au Nouveau Centre, nous sommes convaincus que les régions sont au cœur du projet européen. A travers la mise en œuvre du droit de l'Union européenne au niveau local, à travers la coopération transfrontalière, elles contribuent largement à l'intégration européenne. A travers leur diversité, elles incarnent les multiples visages de l'Europe et portent chacune une part de l'identité territoriale, linguistique et culturelle européenne. A travers leurs politiques et leurs projets, enfin, elles ont tout leur rôle à jouer pour rapprocher l'Europe des citoyens, mais aussi pour faire de la cohésion européenne une réalité.

Aujourd'hui, cependant, beaucoup reste à faire. Pour nos concitoyens, l'Europe reste trop souvent une réalité lointaine que les régions, dans leurs domaines de compétences, pourraient contribuer à concrétiser davantage. Par ailleurs, si les fonds européens cofinancent chaque année un grand nombre de projets (la politique de cohésion, en France, c'est 14,7 milliards d'euros de fonds européens (FEDER et FSE) pour le développement de nos territoires), la mise en œuvre des fonds structurels et le financement des projets sont trop lents. Nous sommes très loin d'avoir trouvé une utilisation à la moitié des fonds disponibles et en ce qui concerne le paiement, seuls 9,62% des 347 milliards d'euros de la politique régionale européenne jusqu'en 2013 ont jusqu'ici été versés aux porteurs de projets.

Le Nouveau Centre propose :

26. La région devra œuvrer auprès des institutions nationales et européennes pour que la gestion des fonds européens (FEDER, FSE) soit assurée en une seule et même structure. Ceci pourra se faire au niveau d'une entité régionale pour optimiser l'utilisation des fonds et simplifier l'instruction des dossiers.

27. Le fléchage des fonds déconcentrés sur les projets prioritaires des régions dans les domaines de l'innovation, de la recherche et du développement durable au service de la compétitivité des territoires. La région devra lancer le lobby apte à positionner le problème de l'eau comme une priorité européenne dans le prochain paquet financier (2014-2020)

28. La création d'un véritable service des affaires européennes dans chaque administration régionale. Sous l'autorité d'un vice-président de la région en charge des affaires européennes, ce service sera notamment compétent pour piloter l'utilisation des fonds européens, pour soutenir le développement européen des PME-PMI, pour encourager la mobilité des citoyens et favoriser la coopération culturelle et linguistique avec d'autres régions d'Europe.

29. La création d'un Erasmus des apprentis :

Les échanges inter-régionaux européens ne doivent pas être réservés aux seuls étudiants. Ce système reposera sur deux piliers : la généralisation de l'enseignement d'une langue vivante dans les formations et le développement de la mobilité internationale. Dans un second temps, l'instauration d'une deuxième langue vivante pourra être envisagée.

5.

FAIRE DES REGIONS LES ACTEURS D'UNE DEMOCRATIE LOCALE EXEMPLAIRE

Pour faire vivre au quotidien une démocratie de proximité et permettre aux Français d'avoir prise sur les décisions qui les concernent, les régions constituent un échelon privilégié. Dans tous les domaines, elles doivent donc être exemplaires.

C'est vrai en matière d'association des citoyens à la décision politique comme d'investissement des élus dans la vie politique locale. C'est vrai dans l'octroi des subventions. C'est vrai aussi en matière d'équilibre des finances locales. Dans ce domaine, une fois de plus, en 2009, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont augmenté plus vite que leurs recettes (4,7% contre 2,7%) et les collectivités doivent aujourd'hui s'endetter pour investir. Leur dette a cru de 4% en 2009, ce qui la porte à 132,1 milliards d'euros, soit 6,9% du PIB. Cette année, la baisse des taux d'intérêt a allégé le coût de la dette des communes, départements et régions. Mais cela ne durera pas éternellement. Sans même parler de la réforme de la taxe professionnelle, l'équilibre financier des collectivités est aujourd'hui un enjeu majeur.

Le Nouveau Centre propose :

30. La transparence totale sur l'octroi des subventions.

Les élus Nouveau Centre s'engageront à rendre compte chaque année de la nature des subventions accordées, de leur montant et de leurs bénéficiaires.

31. L'engagement d'assiduité des élus du Nouveau Centre :

Pour les élus Nouveau Centre, l'exercice d'un mandat local est le fondement de la démocratie, l'enracinement dans un territoire, la raison d'être de l'engagement politique. C'est la raison pour laquelle ils s'engagent à siéger avec la plus grande assiduité au sein de leur conseil régional, qu'ils siègent dans la majorité ou dans l'opposition et à voter un système sanctionnant l'absentéisme.

32. Le gel des dépenses de fonctionnement :

Les bonnes dépenses sont les dépenses d'investissement, car ce sont des dépenses d'avenir. C'est pourquoi il faut dire stop à l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement, et en particulier aux dépenses de communication. Des mutualisations et synergies indispensables doivent permettre de réduire les dépenses de fonctionnement. Dans le contexte actuel, c'est une question de responsabilité vis-à-vis de notre économie et vis-à-vis des générations futures.

33. L'engagement des élus Nouveau Centre à informer la population par des permanences locales, à faire des comptes rendus écrits et à favoriser l'émergence de débats autour de sujets de la vie quotidienne.